

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER, M. Patrick CHARLES.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI,  
M. Philippe BENASSAYA,  
Mme Caroline DOUCERAIN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 15

-----

**OBJET : Avenant n°8 au marché n°812 328 relatif au marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc – Lot n°2 : « Collecte en apport volontaire des déchets ».**  
**Instauration d'une collecte en apport volontaire (benne ouverte) pour les objets encombrants de la résidence « la Gaillarderie » à Noisy le Roi.**

**Le Bureau, légalement réuni le 30 mars 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 328 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc effectif depuis le 9 octobre 2012 ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc en date du 27 juin, portant l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics qui excèdent les seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, quel que soit leur procédure de passation ainsi que les avenants s'y rapportant ;

-----

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a signé avec le groupement NICOLLIN/SEPUR un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Lot n°2 : « Collecte en apport volontaire ».

Le présent avenant n°8 vient apporter des modifications au marché de collecte en apport volontaire (n°812 328).

La résidence « La Gaillarderie » (530 foyers) située sur Noisy-le-Roi bénéficie actuellement d'une collecte mensuelle des objets encombrants en porte-à-porte.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, chaque 2<sup>ème</sup> mercredi du mois, cette résidence fera désormais l'objet d'une collecte en apport volontaire (mise en place d'une benne ouverte).

Conformément au Bordereau des Prix Unitaires, les montants suivants s'appliquent :

- la gratuité de la mise à disposition de la benne de 30 m<sup>3</sup> ;
- un coût unitaire au titre de la collecte en apports volontaire des objets encombrants de 60,00 € ht/tonnes – soit, pour la résidence La Gaillarderie, une estimation de 22.5 tonnes pour la durée du marché.

L'incidence financière de cet avenant est de 1 350 € HT (60 € HT x 22.5 tonnes x 9 mois).

-----  
En conséquence, le Bureau communautaire :

**DÉCIDE :**

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°8 au marché n°812 328 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc Lot n°2 – collecte en apport volontaire des déchets ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « contrats prestations de services ».*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

*Nombre de présents : 15*

*Nombre de suffrages exprimés : 15*

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles,  
Le 30 mars 2017.



Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services